

BUREAUX: RUE NAIN, 4.

ROUBAIX-TOURCOING:

Trois mois: 12 fr.

Six mois: 23

Un an: 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les numéros: ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4; A TOURCOING, chez M. Vanverbeke, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez P. Rogée, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laflotte-Bullier et Cie, place de la Bourse; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Ménilles.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL

DIRECTEUR-GERANT: J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois: 14 fr.

Six mois: 27

Un an: 51

ANNONCES: 15 centimes la ligne

RECLAMES: 25 centimes

On traite à forfait.

ROUBAIX, 7 JANVIER 1872

Dépêches Télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Versailles, 6 janvier.

La commission du budget n'a pas retiré son projet d'impôt sur les revenus industriels et commerciaux, elle l'a simplement réservé. La commission ne combat pas l'impôt sur les valeurs mobilières proposé par le gouvernement. Elle semble désirer seulement que l'Assemblée discute d'abord l'impôt sur les matières premières, qui fait la base des projets financiers de M. Pouyer-Quertier. Le bruit court, d'ailleurs, dans les cercles parlementaires, qu'en présence des dispositions de l'Assemblée, relativement à l'impôt des matières premières, le ministre des finances accepterait après le vote de l'impôt sur les valeurs mobilières, l'amendement Gaslonde tendant à pourvoir à l'équilibre du budget, au moyen de décimes sur les contributions existantes.

On confirme la nouvelle que l'entente est presque complète entre le gouvernement et la commission de réorganisation de l'armée.

L'ex-général Crémier est cité à comparaître devant le juge d'instruction de Beaune pour l'affaire du sieur Arbinet, épicier de Dijon, fusillé pendant la guerre comme espion prussien.

Plusieurs députés de la droite ont résolu de déposer un amendement à la loi sur l'instruction primaire, tendant à cotiser aux parents de famille ou aux veuves le choix de l'instituteur dans chaque localité.

Le ministre des travaux publics a autorisé la société d'encouragement pour les travaux industriels à faire une exposition d'économie domestique, au palais de l'Industrie, du 15 juillet au 15 octobre.

Madrid, 5 janvier, soir.

Le journal Argos dit qu'au cas probable où la santé de M. Sagasta ne se serait pas améliorée demain, l'amiral Topete prendrait l'intérim de la présidence, et M. Colmenares l'intérim de l'intérieur.

D'après la même feuille, le gouvernement aurait été informé que des tentatives de désordre devaient avoir lieu prochainement.

Le conseil des ministres, dans sa réunion d'aujourd'hui, aurait fixé la date de la réouverture des Cortès. La décision serait soumise au roi demain et la Gazette officielle publierait après-demain le décret de convocation.

La date de la réouverture serait fixée du 15 au 18 janvier.

La Correspondencia croit que le gouvernement déclarera la législature actuelle terminée et convoquera une nouvelle législature.

Plusieurs journaux confirment le bruit que le maréchal Espartaco refuse d'accepter la dignité de prince de Vergera.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 6 :

La commission chargée de l'examen de la question des coalitions a décidé d'ouvrir une vaste enquête dans laquelle seront entendus les principaux chefs d'industrie de France ainsi que des ouvriers délégués des Chambres Syndicales.

La 7^e commission d'initiative parlementaire s'occupait hier d'une proposition de M. Dahiel, tendant à répondre par une adresse, adressée discutée et votée en séance publique, aux messages que le président de la République envoie à l'Assemblée. Après un vif débat, la prise en considération a été votée par 12 voix contre 6. M. de Tarteron a été nommé rapporteur.

La gauche républicaine a tenu séance jeudi soir à Versailles. On a repris la discussion du projet de budget de 1872; puis on s'est occupé de la question financière.

Le centre gauche a tenu hier une réunion importante. Les questions constitutionnelles y ont été agitées. M. Picard a fait un discours, où il a affirmé la nécessité d'adhérer plus fermement que jamais à la forme républicaine. Les membres de la réunion, dit la Liberté, auraient fait une sorte de serment du Jeu de Paume, et un orateur ayant déclaré que tout député qui ne serait pas républicain n'en ferait pas partie, une seule personne se serait levée et aurait quitté la salle.

La même feuille prétend que plusieurs députés seraient résolus à présenter une proposition tendant à faire proclamer définitivement la République.

A l'Assemblée nationale d'hier, M. Bidard a déposé le rapport de la Commission chargée de l'examen des propositions relatives à la magistrature. La Commission maintient le principe de l'immovibilité et propose l'âge de 72 ans pour la mise à la retraite des magistrats.

M. Boreau Lajanadie a déposé également son rapport sur l'affaire des poursuites des journaux, rapport concluant à ne maintenir les poursuites que contre les 10 journaux suivants: République de Tarn et Garonne; Indépendant de la Savoie; Phare de la Loire; Indépendant de la Charente-Inférieure; République de Montpellier; Avenir d'Auch; Réveil de Lot-et-Garonne; Patriote Savoisien; Travailliers Unis de Rochefort et République de l'Acéroyat.

L'Assemblée a adopté la loi ayant pour but de limiter au 31 décembre 1871 les effets de la loi sur les loyers et, en 1^{re} délibération, celle concernant la réorganisation des registres de l'état-civil dans les départements.

Par suite d'indisposition de M. Buinon, de l'Aube, la 8^e commission d'initiative n'a pu entendre le rapport de ce député sur la question du retour à Paris.

Un projet de loi a été déposé, il y a quelque temps, par M. le garde des sceaux dans le but d'assurer aux possesseurs de titres, au porteur la propriété de ces titres, qui auraient été perdus ou détruits pendant les événements de l'année dernière. La commission chargée de l'examen de ce projet propose de créer un journal spécial destiné à publier les numéros des titres perdus ou détruits et d'astreindre les agents de change à enregistrer sur leurs bordereaux les numéros des titres qu'ils sont chargés de mettre en vente.

La Patrie croit savoir que le projet de réorganisation de l'administration départementale ne pourra être porté, cette année, à la discussion de l'Assemblée.

Une adresse vient d'être envoyée à l'Assemblée nationale par le cardinal archevêque de Rouen, par l'archevêque de Rennes et l'évêque de Namur, au sujet du projet de loi sur l'instruction primaire.

M. de Grammont vient d'écrire au Journal de Paris, pour lui dire qu'il n'a pas, lors de sa déposition devant la Commission du 4 septembre, jeté la responsabilité de la guerre sur M. Benedetti.

Lettre de Versailles.

Versailles, 5 janvier 1872.

Le premier et le sixième bureau, qui n'avaient pu s'entendre hier, se sont réunis aujourd'hui pour nommer leurs commissaires à la commission de l'enseignement primaire. Le premier bureau a élu M. de Meaux par vingt-cinq voix contre M. Pascal Duprat, qui n'en a obtenu que quinze. Le sixième bureau a nommé M. le comte de Rességuier.

Deux bureaux seulement sur quinze ont été favorables au projet de loi, et ont nommé leurs commissaires dans ce sens.

Il paraît qu'hier, le troisième bureau a fait passer un joli moment aux amateurs de fine comédie. C'est le bureau de M. Jules Simon, le bête auteur de cette loi qui l'a vu discuter et mettre en lambeaux sans pitié pour ses entrailles de père. Et pour comble, c'est M. Keller qui a été nommé membre de la commission par seize voix, contre quatorze, données à M. de Pressensé.

La commission d'initiative a tenu séance aujourd'hui. Elle avait entendu le rapport de M. Buinon sur la réorganisation de la Chambre des députés. La lecture a été renvoyée à mardi. Ce jour-là elle aura aussi à s'occuper de la question d'amnistie (du moins cette question est à son ordre du jour). M. de Pressensé y est attendu. On se rappelle qu'il a déposé un projet de loi dans le même sens. La commission, en abordant ce sujet, a été bien aise de connaître ses vues et de discuter ses arguments.

On parle peu du projet de loi sur les annonces judiciaires. La commission s'en occupe pourtant, et nous aurons avant peu quelques détails sur ses travaux. Nous entendions ce matin émettre un vœu que tous voudraient voir se réaliser. « Cette question, disait un honorable, intéresse le journalisme; pourquoi n'a-t-on pas songé à mander une délégation de journalistes et à prendre leurs avis? » — Cela est parfaitement juste.

Nous connaissons un projet de loi sur les annonces qui a été conçu en dehors de toutes les connaissances pratiques sur la matière. Il s'agirait d'imposer au journal qui ferait une annonce de la faire insérer à ses frais dans quelques autres journaux de la localité.

Il faut n'avoir aucune idée du journalisme et des frais occasionnés par cette insertion pour concevoir un pa-

reil projet. C'est surtout la presse de province qui en serait atteinte.

Prenons Lyon pour exemple. Il existe dans cette ville quatre grands journaux quotidiens. Supposons une annonce donnée à la Décentralisation, annonce qui pourra rapporter vingt-cinq ou trente francs. Si la Décentralisation est obligée le lendemain de faire insérer cette même annonce à ses frais dans le Courrier de Lyon, dans le Progrès et dans le Salut public, quel que soit le rabais que les journaux pourront se faire entre eux, elle aura un déboursé de trente à trente-cinq francs au moins, c'est-à-dire une perte de dix francs. Et nous comptons au plus bas prix.

Il faut encore ajouter que le journal qui donnera ses insertions à ses confrères devra payer comptant; tandis que l'avoué, qui lui donne les annonces, ne le payera qu'au bout de trois mois et souvent plus, suivant l'époque du règlement des affaires.

Nous avons entendu un journaliste de province émettre une idée beaucoup plus simple et plus utile, aussi bien pour le public intéressé à lire les annonces, que pour les parties intéressées à les faire lire. Il proposait d'imposer au journal, chargé de faire l'annonce, l'obligation d'en tirer un certain nombre d'épreuves, destinées au greffe du tribunal et à toutes les études d'avoués et de notaires de la localité. Chaque journal devrait, en outre, fournir une table alphabétique et chronologique de ses annonces, de manière à faciliter toutes les recherches.

Un journal ne se relit guère, et surtout ne se garde pas. Une annonce peut parfaitement passer inaperçue; tandis que ce système aurait l'avantage d'en faire un véritable répertoire, à la portée de tout le monde et qui n'ajouterait aucuns frais pour les parties intéressées. Les plaideurs en instances ne paieraient toujours l'annonce qu'une seule fois; quant au journal, une fois l'annonce composée à l'imprimerie, les épreuves supplémentaires à tirer ne constitueraient que des frais insignifiants.

Il y a là pour le journalisme une question sérieuse à examiner et à faire examiner par la commission, qui doit tenir compte dans son projet de loi de tous les intérêts en cause.

Nous devons réparer un oubli de la séance d'hier. Au début de la séance, le baron Chaurand a déposé sur le bureau de l'Assemblée des pétitions signées de vingt-deux mille cinq cents soixante-neuf pères de famille, de soixante-onze départements, demandant la création d'une aumônerie dans l'armée.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette demande, au nom des principes que nous défendons. Quant à ceux qui ne les partagent pas, nous leur rappellerons les services rendus, dans cette affreuse guerre de 1870, par le clergé et les membres des associations religieuses qui suivaient nos armées. Qu'ils interrogent nos blessés, restés souvent abandonnés dans la neige, et qui tant de fois ont été relevés par les soins pieux des aumôniers. Quant aux morts que nous

pleurons, que de fois la parole du prêtre est venue consoler leur agonie et calmer cette angoisse affreuse qui saisit l'homme le mieux trempé à la porte du tombeau! (Union)

La correspondance de Rome qu'on va lire nous peint la Ville éternelle comme livrée aux plus pénibles anxiétés; les grèves attestent la souveraineté de l'Internationale aux bords du Tibre; et les symptômes garibaldiens s'y révèlent de toutes parts. Les sinistres pressentiments sont dans l'air; on s'attend à des malheurs à une date très prochaine. On est inquiet pour le Pape, et les amis du Saint-Siège accusent vivement la politique du gouvernement français.

On nous écrit de Rome, 2 janvier 1872 :

Le Te Deum de fin d'année a été chanté dimanche dernier dans l'église du Gesu, et l'on peut dire que toute la ville de Rome s'y trouvait représentée. La conservation des jours du Pape était surtout l'objet des actions de grâces. La vaste nef de l'église ne pouvait suffire à contenir la foule des fidèles.

Avant nos malheurs, le Saint-Père, suivi du Sacré-Collège, assistait à cette pieuse cérémonie, et à cette occasion, avaient toujours lieu de fort belles démonstrations. Toutefois, la présence d'une si grande foule pleine de recueillement était déjà par elle-même, cette année, une splendide manifestation.

Le Saint-Père, il y a trois jours, a été très légèrement incommodé, mais il est déjà complètement rétabli. Je ne vous aurais point parlé de cette légère indisposition, si je n'avais cru de mon devoir de rectifier et de contredire tous les récits que les journaux libéraux auront pu faire à ce sujet.

Le Saint-Père a reçu hier les hommages de toute la noblesse romaine, du Sacré-Collège et de la prélature. Les salles du Vatican regorgeaient de monde, quoique le Saint-Père ait, par prudence, exprimé le désir que le nombre des visiteurs fût restreint.

Aucune adresse n'a été lue. Le Saint-Père a parcouru les rangs de ces fidèles, les remerciant de leur dévouement, de leur amour, et donnant à chacun sa main à baiser.

Quand il s'est présenté, il a prononcé avec sa bonhomie toute paternelle ces paroles: Buon anno, buon anno, ma senza malanno, ce qui signifie: Bon an, bon an, mais sans accident.

La situation politique de Rome va s'obscurcissant tous les jours de plus en plus. Nous sommes déjà en pleine anarchie. Le mouvement a commencé par une grève générale de tous les cochers de fiacre et d'omnibus. Le mot d'ordre a été si bien exécuté, qu'à peine deux ou trois cochers ont essayé de sortir; mais ils ont été obligés de rentrer dans les remises. Cette grève a donné lieu à des scènes sanglantes dans la journée d'hier. Un cocher a été tué et deux gardes municipaux assassinés.

Le mot d'ordre entraînait la peine de mort contre ceux qui n'obéiraient pas. Le prétexte de la grève des cochers est le nouveau tarif qu'on veut leur imposer. La course, au lieu de 80 centimes, ne devrait plus être payée que 60 c. De plus, on leur a imposé une foule d'obligations qui sont des vexations insupportables. D'après l'arrêté du syndicat les maîtres des fiacres sont obligés à faire repindre le numéro des voitures, à mettre des lanternes d'un nouveau modèle qui coûtent 50 fr. De plus, dans leur esprit libéral, nos nouveaux maîtres exigent que les numéros soient peints par un certain individu que le municipal a choisi, et par lui seul. De même pour les lanternes. La vraie cause de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 8 JANVIER 1872

— 43 —

Jacques de Brancion

— Tome Troisième. —

— CHAPITRE VI. —

PRÉPARATIFS DE DÉPART ET ADIEUX.

(Suite)

Hélène resta un moment pensive, comme si elle cherchait à pénétrer le secret de son frère; son regard plongeait profondément dans le vide de l'espace ouvert devant elle; son front se contractait sous l'effort de sa pensée anxieuse et impuissante; le labour de la réflexion avait pris sur son visage tous les caractères de la douleur physique la plus intense.

— Je ne devine pas, dit-elle après quelques minutes de cet état violent pour son esprit toujours si calme. Ah!

Jacques, devons-nous nous séparer ainsi!

Jacques aurait vivement souhaité que sa sœur fit preuve de plus de pénétration en cette circonstance, car il lui semblait que ce serait une sorte de soulagement pour son cœur, que d'être deviné de ce cher petit être qui était comme la moitié de lui-même; cependant tel était son profond respect pour l'angelique pureté d'Hélène, qu'il ne voulut pas prolonger plus longtemps la conversation sur le même sujet. Il la détourna donc adroitement, et finit, grâce à l'empire qu'il avait sur son esprit, par reprendre assez de sérénité pour pouvoir en rendre un peu à Hélène.

Ils réglèrent d'un commun accord tout ce qui concernait la petite Paquerette, qui était devenue l'enfant chéri de la maison, car elle se montrait en toute occasion douce, sensible et reconnaissante. Il fut convenu qu'elle resterait au château une année encore, puis qu'on l'enverrait aux Ursulines de Nancy, où elle recevrait une éducation dont elle pourrait tirer parti un jour pour s'établir convenablement; jusque-là Hélène devait s'occuper de débrouiller son intelligence, qui, bien qu'un peu sauvage et très inculte, paraissait pleine de sève et promettait d'être toute à la fois ardente et docile.

— Est-ce là tout ce que vous avez d'important à me recommander cher frère? demanda Hélène.

— Mais il me semble que oui. — au

surplus si j'oubliais quelque chose, vous êtes bien capable d'y suppléer.

— Vous ne m'avez plus rien dit de Francine Brulard, depuis ce soir où vous m'avez parlé de votre rencontre avec elle, reprit Hélène.

Le visage de Jacques s'empourpra, et il se hâta de répondre :

— Comme je ne l'ai pas rencontrée depuis, je n'ai plus rien à vous dire, chère Hélène.

— Mais si, en votre absence, il se présentait pour moi une occasion naturelle et convenable de me rapprocher d'elle, est-ce que je ne devrais pas la saisir? L'isolement dans lequel elle vit me cause une profonde pitié, et il me semble qu'il y a vraiment une sorte de cruauté à nous...

— Vous ferez tout ce que votre cœur vous inspirera à cet égard, interrompit Jacques avec une vivacité singulière, et vous pouvez être sûre que je ne vous démentirai pas, si vous êtes bonne et généreuse comme toujours. Je trouve aussi, comme vous, qu'il n'est pas juste de rendre la pauvre enfant solidaire des torts de son père, à qui d'ailleurs le nôtre avait pardonné, je le sais.

L'arrivée de Vivant, qui venait demander quelques nouvelles instructions à Jacques, concernant leur départ du lendemain, mit un terme à cette conversation que le hasard avait rendue de nouveau fort délicate. Le jeune comte sortit avec le fidèle dragon, dont l'activité, si grande toujours, était devenue dévorante

depuis qu'il avait été décidé qu'il accompagnerait son maître à l'armée.

Jacques consacra cette dernière journée à faire ses adieux à tous les habitants du village, et en visitant chaque ménage dans sa demeure, il laissa partout des témoignages délicats et intelligents de son adorable bonté. Ce qu'il déploya de grâce, de tact et d'abandon affectueux, pendant ces heures suprêmes qui précèdent les longues et périlleuses absences est au dessus du pouvoir de l'expression. Il semblait à le voir si démonstratif et si tendre dans ses paroles, et si ingénieusement généreux dans ses largesses, qu'il fut tout à la fois l'enfant de chaque famille et la Providence visible de tous. Les mères sanglotaient en le pressant sur leur cœur, comme si c'était leur dernier fils que la conscription leur arrachait; les vieillards demandaient tout bas à Dieu de vivre assez longtemps pour le revoir encore; les jeunes gens lui disaient qu'ils s'enrôleraient tous dans son régiment, aussitôt qu'ils apprendraient qu'il a été nommé capitaine. Sa dernière visite fut pour M. Lavesvre, le bon curé de Saint-Révérend; elle se prolongea longtemps. Quand Jacques sortit du presbytère, le vieux prêtre l'accompagna jusqu'à l'extrémité de son petit jardin, et ses dernières paroles furent celles-ci: Mon enfant! Dieu récompensera votre courage, et moi je prierai pour vous tous les jours.

En quittant le presbytère pour retourner au château, Jacques se rappela qu'il

avait oublié dans sa tournée d'adieu un petit hameau de quatre ou cinq maisons, situé à quelque distance du village, sur la lisière des bois. Il tira sa montre, vit qu'il avait encore le temps, en se pressant un peu, de faire cette course; en conséquence, il quitta le grand chemin qui cotoyait le lac, pour prendre la route plus étroite par laquelle on se rendait à l'endroit qu'il voulait visiter.

Il marcha vite et ne s'arrêta que peu d'instants dans chaque habitation; néanmoins il arriva que ce détour et ce retard lui prirent plus de temps qu'il n'avait cru, de sorte qu'il voulut retourner au château par la voie la plus courte, bien qu'il lui fallut pour cela passer près de la fontaine des Rossignols, où il n'était pas revenu depuis qu'il y avait rencontré Francine Brulard.

Le temps était d'une pesanteur accablante, l'atmosphère chargée d'électricité, le ciel couvert de gros nuages noirs de l'aspect le plus menaçant, et déjà quelques éclairs livides étaient pressés aussitôt suivis de coups de tonnerre à chaque instant plus violents.

Jacques hâta sa marche, afin d'arriver au château avant l'orage qui ne pouvait tarder à éclater.

Il n'était plus qu'à une centaine de pas de la fontaine des Rossignols, lorsque le vent s'éleva; presque en même temps de larges gouttes de pluie, mêlées à quelques grêlons, frappèrent bruyamment les feuilles des arbres sous lesquels marchait Jacques, qui se mit à courir à toute